



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HTE GARONNE  
COMMUNE DE LABEGE**

N° : *113A - 2024*

Nomenclature : 9.1

Publication numérique le : *29/04/2024*

**ARRETE MUNICIPAL  
FERMETURE ERP ITO VILLAGE  
ENTREPRISE**

Le maire de la commune de LABEGE,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire ;
- Vu le code de justice administrative et notamment l'article R.421-5 relatif aux voies et délais de recours,
- Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.111-7, L.111-8, L.123-1 à L.123-4, (cadre général), R.123-1 à R.123-55 et R143-1 à R143-47 (sécurité et protection contre l'incendie), et R.152-4 à R.152-7 (sanctions pénales), R.111-19 à R.111-19-26 et R162-1 à R162-13 (accessibilité aux personnes à mobilité réduite) ;
- Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;
- Vu le décret n° 2014-1312 du 31 octobre 2014 modifiant le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Considérant la lettre de l'exploitant « ITO » adressée le 19.04.2024, nous informant de la fermeture définitive de l'établissement « ITO / R-3 » situé au Village d'Entreprise à partir du 15.04.2024 ;

## ARRETE

### **ARTICLE I :**

L'établissement : « ITO » Type : R, Catégorie : 3, sis 90 rue du Village d'Entreprise, à Labège (31670) sera fermé définitivement au public à compter de la notification du présent arrêté à l'exploitant,

### **ARTICLE II :**

Monsieur le Chef de la brigade de Gendarmerie de Saint Orens ainsi que le chef de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera également transmise à Monsieur le Préfet.

Fait à Labège, le 29/04/2024

Pour copie conforme

**Le maire**

Laurent Chérubin



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LABEGE (31)  
Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **113A\_2024**  
Objet : **FERMETURE ERP ITO VILLAGE ENTREPRISE**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2024-04-29 00:00:00+02  
Nature de l'acte : Actes réglementaires  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 9.1 - Autres domaines de competences des communes  
Identifiant unique : 031-213102544-20240429-113A\_2024-AR  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 031-213102544-20240429-113A_2024-AR-1-1_0.xml	text/xml	856 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : D_6122.pdf Nom métier : 99_AR-031-213102544-20240429-113A_2024-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	53 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 avril 2024 à 10h04min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 avril 2024 à 10h04min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 avril 2024 à 10h04min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 avril 2024 à 10h05min08s	Reçu par le MI le 2024-04-29

